

**(4) Invitation à assumer la fonction de chef de file aux fins du programme de travail pour la révision et l'actualisation des directives techniques pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets constitués de polluants organiques persistants, en contenant, ou contaminés par ces substances**

Décision : OEWG-8/5 : Directives techniques pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets constitués de polluants organiques persistants, en contenant, ou contaminés par ces substances

Contexte

Lors de sa huitième réunion, le Groupe de travail à composition non limitée a pris note du programme de travail pour l'actualisation des directives techniques générales et l'élaboration ou l'actualisation de directives techniques spécifiques sur les polluants organiques persistants concernant notamment les 10 de ces polluants nouvellement inscrits aux annexes de la Convention de Stockholm, élaborées par le petit groupe de travail intersessions présidé par le Canada, conformément à la décision BC-10/9.

Le programme de travail est présenté dans le document UNEP/CHW/OEWG.8/INF/10.

Demande :

- Invitation d'une ou plusieurs Parties à envisager d'assumer la fonction de chef de file aux fins des éléments suivants de programme de travail et à informer le Secrétariat de leur intention d'assumer cette fonction, le 31 octobre 2012 au plus tard :
  - (a) Actualisation des directives techniques aux fins de gestion écologiquement rationnelle des déchets constitués des pesticides aldrine, chlordane, dieldrine, endrine, heptachlore, hexachlorobenzène (HCB), mirex ou toxaphène, en contenant ou contaminés par ceux-ci, ou contaminés par du HCB en tant que produit chimique industriel ;
  - (b) Actualisation des directives techniques aux fins de gestion écologiquement rationnelle des déchets constitués de polychlorobiphényles (PCB), de polychloroterphényles (PCT) et de polybromobiphényles (PBB), en contenant ou contaminés par ces substances ;
  - (c) Actualisation des directives techniques aux fins de gestion écologiquement rationnelle des déchets constitués de polychlorodibenzo-p-dioxines (PCDD), de polychlorodibenzofuranes (PCDF), d'hexachlorobenzène (HCB) ou de polychlorobiphényles (PCB) produits de façon non intentionnelle, en contenant ou contaminés par ces substances ;
  - (d) Élaboration de directives techniques pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets constitués d'octabromodiphényléther, d'hexabromodiphényléther et d'heptabromodiphényléther du commerce et de pentabromodiphényléther, de tétrabromodiphényléther et de pentabromodiphényléther du commerce, en contenant ou contaminés par ces substances.

Méthode de communication des informations :

- Veuillez contacter le Secrétariat par courriel ([ibrahim.shafii@unep.org](mailto:ibrahim.shafii@unep.org)) ou par fax (+41 22 917 8098).

Date limite de communication des informations :

- **31 octobre 2012**

Point de contact :

- M. Ibrahim Shafii (e-mail : [ibrahim.shafii@unep.org](mailto:ibrahim.shafii@unep.org), tél. : +41 22 917 8636)